Décision 15-DCC-139 du 20 octobre 2015

relative à la prise de contrôle exclusif de l'activité d'édition et de commercialisation des journaux Le Parisien et Aujourd'hui en France par le groupe LVMH - Moët Hennessy - Louis Vuitton

Posted on: 02 décembre 2015 | Secteurs :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe LVMH - Moët Hennessy-Louis Vuitton
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Le Parisien - Aujourd'hui en France

Lire

le texte intégral de la décision
210.04 Ko

le communiqué de presse